



Compte rendu de la réunion ad hoc du secteur Sécurité Alimentaire

Port-au-Prince, 22 décembre 2022

Ordre du jour

- 1. Mise à jour de la valeur du transfert monétaire**
- 2. Mission Artibonite**
- 3. Produit de la gestion de l'information**
- 4. Divers**
 - **Note de plaidoyer**
 - **HNO et HRP**

Faits saillants :

- La valeur du panier alimentaire s'élevant à 29 939 GHT en novembre 2022 a subi une augmentation de 12 % par rapport à octobre 2022 et de 98 % en rythme annuel.
- La valeur du transfert monétaire révisée qui correspond à \$ 165 a subi une augmentation de 20 % par rapport la valeur actuelle qui est \$ 120.
- Les informations du rapport de la mission d'évaluation multisectorielle des besoins de la population de déplacés révèlent que l'accès à l'aliment constitue un facteur limitant à la sécurité alimentaire de ces familles.
- Une perte importante des moyens d'existence de la communauté de Petite Rivière a été rapportée par les personnes déplacées et par les autorités du département de l'Artibonite.
- Au début du mois de décembre 2022, le secteur Sécurité Alimentaire a diffusé une [note de plaidoyer](#).

I. Synthèse de la rencontre

La réunion ad hoc du secteur Sécurité Alimentaire a eu lieu le jeudi 22 décembre 2022 en mode virtuel. Une vingtaine de personnes représentant différentes institutions qui interviennent dans la sécurité alimentaire a pris part à la rencontre. Cette réunion ad hoc, animée par le Coordonnateur a.i. du secteur SÉCAL, a permis aux acteurs d'avoir des échanges sur la mise à jour de la valeur du transfert monétaire, de présenter les informations recueillies à travers une mission

d'évaluation multisectorielle dans l'Artibonite et faire une séance d'exploration dans le tableau de bord dynamique d'analyse de la réponse des partenaires.

II. Mise à jour de la valeur du transfert monétaire

Les principaux éléments de la présentation et des discussions sur la mise à jour du panier alimentaire sont les suivants :

- la nouvelle valeur du transfert monétaire correspond à un intervalle qui est obtenu entre la valeur du panier alimentaire de octobre 2022 et un GAP estimé en faisant le ratio entre les besoins des ménages par rapport à leur capacité économique ;
- Selon les résultats de ENSSAN 2022, la capacité des ménages en insécurité alimentaire à couvrir leurs postes de dépense alimentaire correspond 13 600 GHT ;
- Selon la présentation faite par la CNSA lors du GTSAN tenu le 24 novembre 2022, pour le mois de octobre 2022 avec une augmentation de 16 % par rapport à septembre 2022, la valeur du panier alimentaire ajustée à 2 100 kcal est de 26 850 HTG pour une famille de 5 personnes ;
- Le GAP total estimé est égal à 13 250 GHT et l'intervalle déterminé pour la nouvelle valeur du transfert monétaire correspond à 20 050 GHT, soit \$ 165 obtenus à partir du taux de change de octobre 2022 ;
- Les scenarii utilisant les taux de change de différents mois permettent d'obtenir les éventuelles valeurs de transfert monétaire suivantes : octobre \$ 165, novembre \$ 144 et décembre \$ 137 ;

VI- Discussions sur la mise à jour de la valeur du transfert monétaire

- L'essence des discussions concernant l'importante augmentation de la valeur du transfert monétaire par rapport aux planifications des partenaires sur la base de la valeur actuelle du transfert monétaire qui est de \$ 120 et leur inquiétude relative à l'atteinte des cibles en faisant un quelconque ajustement est la suivante :
 - le besoin d'approfondir le travail sur la mise à jour de la valeur du transfert monétaire dans le but d'avoir éventuellement pour base une approche méthodologique ;

- la mise à jour de la valeur du transfert monétaire n'obéit pas dans la plupart des pays à une solution méthodologique passe partout ;

Des propositions ont été faites pour utiliser régulièrement la tendance du taux de change du dollar :

- l'augmentation de la valeur du panier alimentaires suit quasi proportionnellement la tendance haussière du taux de change ;
- la valeur du panier de alimentaire de novembre 2022 soit 29 939 GHT a été utilisé pour réviser la valeur du transfert monétaire ;
- la nouvelle valeur obtenue correspond à 23 139 GHT soit \$ 159 en utilisant le taux du 21 décembre en considérant la moyenne de l'intervalle entre le complet et le gap;
- des retours seront faits en vue s'accorder sur l'utilisation de la tendance du taux de change ou sur l'intervalle ce qui permettra de finaliser le chantier sur la mise à jour de la valeur du transfert monétaire. Une note sera envoyée aux membres du secteur sécal qui présentera les différentes options avec une ou plusieurs recommandations.

V. Présentation rapport de mission – Volet Sécurité Alimentaire

Ci-après les principales informations et discussions concernant la présentation du rapport de mission d'évaluation multisectorielle :

- la mission d'évaluation multisectorielle des besoins dans les secteurs SECAL (PAM/FAO), (WASH, Nutrition, Protection de l'enfant)/UNICEF et OIM a eu lieu au cours de la période allant du 13 au 17 décembre 2022 dans le département de l'Artibonite ;
- la mission a été effectuée pour évaluer les besoins des familles déplacées de Petite Rivière en raison des violences enregistrées depuis le mois de août 2022 ayant contraint une bonne partie de la population de ladite commune a fui le centre-ville ;
- les déplacés sont éparpillés dans plusieurs communes du département de l'Artibonite et une petite partie est regroupée dans environ trois sites à Verettes ;
- la disponibilité des produits locaux est limitée car les récoltes des familles sont volées par les gangs et la performance de la campagne de printemps 2022 n'a pas été bonne ;

- malgré l'interruption des chaînes régulières d'approvisionnement, les produits importés sont plus ou moins disponibles à Petite Rivière et dans les communautés hôtes ;
- l'accès à l'alimentation constitue un réel facteur limitant de la sécurité alimentaire des ménages car il y a un ralentissement de leurs AGR et une importante augmentation du prix des denrées alimentaires dans les différentes zones ;
- le Centre Technique d'Exploitation (CTE) du centre-ville de Petite Rivière a été vandalisée : la génératrice alimentant la station de pompage ainsi que la motocyclette du TEPAC ont été volées ;
- l'eau potable du système public n'est pas disponible dans le centre-ville et une bonne partie de la population a recours aux rivières / sources non améliorées pour leur usage domestique ;
- les personnes déplacées et les autorités rencontrées ont rapporté que le bétail des ménages est enlevé par les gangs ;
- les personnes interrogées laissent croire que les groupes installés dans les 3^e et 4^e sections de la commune utilisent la nature comme lieu d'aisance ;
- en termes de stratégies :
 - des personnes passent parfois toute une journée sans rien prendre ;
 - des personnes diminuent le nombre et/ou la quantité de repas ;
 - des personnes font de la mendicité
 - des personnes sont soutenues par les proches en dehors de Petite Rivière (transfert d'argent par réseaux mobiles et maisons de de transfert).
- les besoins prioritaires urgents des familles :
 - aide alimentaire d'urgence ;
 - développement d'AGR (curage des canaux, protection des bassins versants, etc.) pour permettre aux familles déplacées et hôtes d'avoir accès à une source de revenus ;
 - appui la production agricole pour la mise en œuvre de la campagne de printemps.
- les principales recommandations :
 - cartographier les populations déplacées ;
 - fournir une aide alimentaire urgente aux populations déplacées chez les familles hôtes et dans les sites de déplacés ;

- distribuer, via les transferts mobiles, des transferts monétaires inconditionnels aux populations vulnérables restant dans le centre-ville de Petite Rivière ;
 - promouvoir la mise en place des structures de gestion des sites de déplacés répertoriés ;
 - développer des AGR dans les communes où sont installées les déplacés et les sections communales de Petite Rivière ;
 - fournir un appui aux familles pour la mise en place de la campagne de printemps 2023 ;
 - promouvoir le renforcement du petit commerce ;
 - distribuer du bétail pour reconstituer le cheptel des ménages.
- les recommandations faites pour fournir une aide alimentaire urgente et un appui aux moyens d'existence concernent la communauté de Petite Rivière et aussi les communes d'accueil ;
 - vu que l'incertitude sécuritaire plane encore sur le centre-ville Petite Rivière, le transfert mobile peut être utilisé pour assister les familles vulnérables ;
 - eu égard de la situation sécuritaire dans la partie Nord de Port-au-Prince, il est nécessaire de rechercher une synergie avec le cluster logistique et le Groupe de Travail sur l'Accès Humanitaire pour trouver des solutions par rapport à l'accès humanitaire ;
 - les acteurs sont invités à communiquer leurs capacités à apporter une réponse dans le cadre de la gestion des besoins des déplacés de Petite Rivière ;
 - le PAM à travers son stock de contingence planifie de fournir une assistance à 6 000 ménages ;
 - la seconde priorité est de fournir une assistance en moyens d'existence. Si des organisations sont intéressées et disponibles, elles peuvent informer l'équipe du secteur sécal.

VI. Séance d'exploration dans le tableau de bord interactif de l'analyse de la réponse

L'équipe du secteur SÉCAL a présenté le tableau de bord interactif sur Power BI récemment réalisé pour faire l'analyse de la réponse des partenaires. Le produit est bien apprécié par les participants. Voici le lien vers le [Tableau de bord interactif de l'analyse de la réponse des partenaires au 31 octobre](#).

VII. Divers

- Partage sur la diffusion de la [note de plaidoyer](#) du secteur Sécurité Alimentaire.
- Partage d'information sur l'état d'avancement du processus HNO/HRP.

VIII. Points d'action

- Invitation aux acteurs du secteur SÉCAL à communiquer à l'équipe leurs planifications dans le cadre de la gestion des besoins des déplacés ;
- Projet d'une note sur la démarche adoptée pour la mise à jour de la valeur du transfert et la proposition d'harmonisation de la valeur du transfert monétaire ;
- Invitation aux acteurs à fournir un appui à la production agricole pour la mise en place de la campagne de printemps 2023 ;
- Réalisation une analyse approfondie des besoins des familles déplacées.